

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katia girard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0699d3a0945d3828c82ee9cb>

Date d'obtention : 2021-09-28 14:15:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse Sexto est important à consulter pour chacune des étapes à suivre afin de se protéger

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De tenter de faire de la prévention plus rapidement avant afin de diminuer les possibilité de devoir faire des interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les images, à tenter de savoir qui pourrait être l'investigateur et suivre la trousse